



Strasbourg, 30 octobre 2012

MONEYVAL(2012)22

**COMITE D'EXPERTS
SUR L'EVALUATION DES MESURES DE LUTTE
CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

39^e REUNION PLENIERE

Strasbourg, 2 - 6 juillet 2012

RAPPORT DE REUNION

Mémoire

préparé par le Secrétariat de MONEYVAL

RESUME

Au cours de la 39^e Réunion Plénière, tenue à Strasbourg du 2 au 6 juillet 2012, le Comité MONEYVAL a :

- adopté le Rapport d'Evaluation Mutuelle du 3^e cycle sur le Saint-Siège (y compris l'Etat du Vatican) ;
- adopté le Rapport d'Evaluation Mutuelle sur la 4^e visite d'évaluation de la Géorgie (évaluation conduite par le FMI) ;
- adopté le Rapport d'Evaluation Mutuelle sur la 4^e visite d'évaluation de la Lettonie ;
- entendu et discuté le Rapport accéléré de suivi du 4^e Cycle sur la République tchèque ;
- entendu et discuté le Rapport de suivi intérimaire du 4^e Cycle sur la Hongrie ;
- examiné le Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcées (PCR) et décidé de maintenir l'étape (i) jusqu'à la prochaine réunion plénière ;
- examiné le Rapport de l'Albanie au titre de l'étape (ii) des Procédures de conformité renforcées (PCR) et décidé de maintenir l'étape (ii) jusqu'à la première réunion plénière de 2013 ;
- examiné les mesures prises par l'Azerbaïdjan et la Croatie pour remédier aux lacunes importantes identifiées au cours du contrôle de conformité des éléments notés « NC » et « PC » lors du 3^e Cycle. L'Azerbaïdjan a été retirée de la procédure de contrôle et la Croatie a été invitée à fournir un retour d'information lors de la prochaine réunion plénière ;
- pris connaissance et discuté de la présentation du format des statistiques pour les rapports de suivi du 4^e Cycle ;
- tenu un échange de vues sur les modalités de réalisation des études de risque nationales ;
- entendu une mise à jour concernant l'état d'avancement des travaux sur les typologies au sein de MONEYVAL et dans d'autres enceintes ;
- entendu des informations de la Commission européenne sur l'élaboration de la 4^e Directive LAB et une mise à jour sur les initiatives LAB/CFT adoptées dans d'autres forums ;
- pris connaissance et discuté des informations sur la collaboration avec le mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, la recherche, la saisie et la confiscation des produits du crime et du financement du terrorisme (STCE 198) ;
- pris note du prochain séminaire conjoint MONEYVAL/EAG.

PROCES-VERBAL DES DEBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 - Ouverture de la Réunion Plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. Le Président, M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie), ouvre la réunion et attire l'attention sur l'intérêt soutenu accordé par les médias au rapport sur le Saint-Siège/Etat du Vatican et la publication d'informations exactes tirées de certaines parties du projet de rapport confidentiel de MONEYVAL. Le Président informe la Plénière de la déclaration faite lors de la dernière Plénière du GAFI par M. Giancarlo del Bufalo, alors Président du GAFI, exprimant sa préoccupation au sujet de la violation manifeste du caractère confidentiel du rapport de MONEYVAL sur le Saint-Siège. Le Président du GAFI a également rappelé à tous la nécessité de prendre grand soin de protéger l'intégrité des procédures de MONEYVAL et même l'intégrité des procédures de l'ensemble du réseau mondial d'organes d'évaluation. M. Vladimir NECHAEV, en tant que Président de MONEYVAL, membre de l'équipe d'évaluation du Saint-Siège/Etat du Vatican et vice-président du GAFI, déplore fortement la fuite des parties confidentielles du projet de rapport, en particulier après les mesures de protection des documents prises par le Secrétariat de MONEYVAL, et souligne l'importance de protéger le caractère confidentiel du processus d'évaluation.
2. Le Président informe la Plénière que, compte tenu de cette violation dommageable de la confidentialité, des mesures de sécurité plus strictes ont été mises en place pour la Plénière.
3. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I. La liste des participants est reproduite à l'annexe II.

3.1 Correspondance du Président

4. Le Président informe la Plénière de ses échanges de lettres avec les pays qui doivent prendre des mesures pour remédier aux lacunes importantes identifiées au cours du contrôle de conformité des éléments notés « NC » et « PC » dans les Rapports d'Evaluation mutuelle du 3^e Cycle et avec les pays soumis aux Procédures de conformité renforcées qui seront discutées pendant la semaine de la Plénière.

3.2 Rapport annuel au Comité des Ministres - Résultats

5. Le Président informe la Plénière de la réaction encourageante du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe au premier rapport annuel de MONEYVAL, qui lui a été présenté par le Président et le Secrétaire exécutif de MONEYVAL. Il souligne le fait que les délégations du Comité des Ministres ont loué la qualité du travail et des activités de MONEYVAL, en insistant sur l'importance de ce Comité pour le Conseil de l'Europe.

Point 4 - Informations communiquées par le Secrétariat

4.1 Calendrier des évaluations et des réunions pour 2012 et 2013

6. Le Secrétariat informe la Plénière du programme et des activités pour le reste de l'année. En 2012, les visites dans les pays ont été menées conformément au programme ; des visites en Bulgarie, à Monaco et en Croatie sont encore prévues pendant le second semestre. Lors de la Plénière de décembre, qui sera la Plénière du 15^e anniversaire, deux Rapports d'Evaluation mutuelle seront discutés (Moldova et Lituanie), trois rapports de progrès du 3^e Cycle (Serbie, Ukraine et Arménie) et le rapport de suivi sur la 4^e visite d'évaluation en Hongrie.
7. Il est également noté que le calendrier 2013 pourra faire l'objet de modifications en ce qui concerne les évaluations de la Roumanie (désormais avril 2013) et de la Fédération de Russie (reportée à novembre 2013).

4.2 Participation aux réunions du GAFI

8. Ce point de l'ordre du jour est reporté à vendredi pour discussion.

4.3 Participation à d'autres forums

9. Le Secrétariat informe la Plénière de sa participation, au début de l'année, à la réunion de l'Association européenne des experts comptables dans le cadre du processus de dialogue avec prové. ... a permis de nouer un dialogue avec une importante EPNFD.
10. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière de la tenue imminente du premier atelier régional organisé sous l'égide du Partenariat oriental pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, où sera menée une analyse des typologies sur le blanchiment des produits de la corruption dans les économies en transition. Cette réunion a été organisée en marge de la réunion plénière de MONEYVAL et le projet sera développé dans les mois à venir.

Points 5 et 6 - Discussion du Projet de Rapport d'Evaluation Mutuelle du 4^e Cycle sur la Géorgie (en coopération avec le FMI)

11. Le Vice-Président, M. Anton Bartolo, préside la discussion du Rapport d'Evaluation mutuelle sur la Géorgie, en coopération avec le Fonds monétaire international (FMI). M. Emmanuel Mathias, représentant du FMI, remercie le MONEYVAL pour son soutien logistique, les autorités géorgiennes pour leur hospitalité et pour avoir accepté d'être évaluées par le FMI, M. Alexandru Codescu, du Bureau national de la Roumanie pour la prévention et le contrôle du blanchiment de capitaux, qui a participé au nom de MONEYVAL à l'évaluation de la conformité avec la 3^e Directive de l'UE, et la Banque mondiale pour l'examen en interne du projet de rapport.
12. La mission d'évaluation sur place s'est déroulée du 28 novembre au 13 décembre 2011. L'équipe d'évaluation souligne que les mesures LAB/CFT ont été nettement améliorées depuis 2008 en ce qui concerne l'incrimination du BC, le recours effectif aux mesures de confiscation et aux mesures temporaires et la coopération internationale. Cependant, elle relève également le caractère indûment restrictif de l'incrimination du FT, le manque d'efficacité de l'incrimination du BC, l'absence de mécanisme pour assurer la responsabilité pénale des entités juridiques (étant donné les risques spécifiques liés à ces entités), le manque d'efficacité de la CRF dans ses fonctions essentielles (compte tenu du nombre peu élevé d'affaires initiées par la cellule), ainsi que certains problèmes liés à l'identification inadéquate des bénéficiaires effectifs extraterritoriaux et étrangers, l'absence générale d'efficacité des mesures DVC, ainsi que des lacunes dans la liste des EPNFD assujetties à la loi LAB/CFT et dans la supervision des EPNFD. M. Codescu constate des avancées significatives depuis la dernière évaluation mais indique que des progrès restent à faire, notamment dans des domaines comme l'interdiction de donner l'alerte et le recours à des tiers (dans les mesures DVC).
13. Les autorités géorgiennes ont assuré le MONEYVAL de leur forte détermination politique à améliorer les mécanismes LAB/CFT. Elles ont fait état de l'adoption de plus de 200 textes de loi/amendements depuis la dernière évaluation et de l'introduction de toute une série d'améliorations, y compris après les visites sur place. Elles ont exprimé leur déception concernant les résultats de l'évaluation. De graves désaccords subsistent au sujet de la notation de 12 Recommandations du GAFI.
14. Des échanges supplémentaires se sont tenus concernant les termes utilisés relatifs aux risques LAB/CFT, en particulier dans la partie Information Générale sur la Géorgie ainsi que dans d'autres parties du projet de rapport et du résumé. Les modifications éditoriales nécessaires ont été approuvées aux ... de leur inclusion dans le rapport final tel qu'adopté.
15. Le Vice-Président ouvre la discussion sur le projet de rapport. Les pays intervenants sont les suivants : République de Moldova (aspects juridiques), République de Serbie (aspects relatifs à l'application de la loi) et République slovaque (aspects financiers).

Questions importantes soulevées

16. **Efficacité des dispositions relatives aux sanctions et à la responsabilité des personnes morales (R.2)** : plusieurs délégations défendent l'idée que, puisque la Géorgie est en conformité avec les cinq critères, l'absence d'efficacité ne justifie pas à elle seule de ramener la notation à « PC ». La Plénière approuve ce point de vue et la notation est portée à « LC ».
17. **Sanctions (R.17)** : plusieurs délégations considèrent que, bien que le nombre de sanctions appliquées dans un secteur particulier soit peu élevé, la plupart des critères de cette recommandation sont satisfaits et que la notation devrait être portée à « LC ». Après discussion, la Plénière décide de faire passer la notation de « PC » à « LC ».
18. **Cas où un pays peut faire l'objet d'une notation au regard de la R.34 (fiducies et structures juridiques)** : lors de la discussion sur ce point, des délégations contestent la pertinence d'arguments tels que « le pays a une tradition juridique continentale » ou « il n'a pas ratifié la Convention de La Haye relative à la loi applicable aux trusts et à sa reconnaissance » pour déterminer l'applicabilité de la R.34 à un pays (et donc une notation). La France, par exemple, qui a une tradition juridique continentale, n'a pas ratifié cette Convention mais, du fait du statut juridique des fiducies dans ce pays, la R.34 y est applicable. L'Arménie et le GAFI déclarent qu'il serait préférable de partir de la question de savoir si les structures juridiques concernées prévoient le transfert de biens entre le disposant et le mandataire, puisque les trusts impliquent normalement un tel transfert. La Plénière décide pour finir que les structures juridiques identifiées par les évaluateurs à l'article 734 du code civil sont de nature différente et la notation est donc modifiée de « NC » en « NA ».
19. **Déclarations d'opération respectes relatives au financement du terrorisme (RS.IV)** : après discussion de la notation, la Plénière convient que certains des éléments sous-jacents justifiant la notation sont en fait plus pertinents au regard de la R.12 et de la R.16, car, en relation avec la RS.IV, ils conduisent à mettre indument l'accent sur les problèmes liés aux EPNFD. Il est décidé que, suite aux changements textuels nécessaires, la notation de la RS.IV sera portée de « PC » à « LC ».
20. La Plénière aborde d'autres questions, notamment celle de savoir si, au regard de la RS.VI, les casinos en ligne peuvent être considérés comme des services de transfert de fonds (la Plénière accepte le point de vue des évaluateurs et déclare que la Méthodologie stipule clairement que tel est le cas de toute entité offrant ce type de services). La Plénière ne parvient pas à un consensus sur la modification d'autres notations comme celles de la R.11, R.26 et RS.II, dont le libellé est donc simplement quelque peu modifié, comme le proposent les évaluateurs.

Décision prise

21. Conformément au Règle de procédure révisés, la Plénière adopte le projet de rapport avec les modifications susmentionnées des notations de la R.2, R.17, R.34 et RS.IV et la résumé exécutif. Tel que mentionné ci-dessus, d'autres modifications éditoriales ont été approuvées. Conformément à la Règle 48 des règles de procédure révisées, la Géorgie est soumise à la procédure de suivi régulier (cette procédure requiert le pays de soumettre dans un délai de deux ans après l'adoption du rapport (c'est-à-dire juillet 2014) toute information sur les mesures prises afin de traiter des facteurs/lacunes relatives aux 40+9 Recommandations votées PC ou NC.

Point 7 - Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)

22. Ce point n'est pas abordé au cours de la Plénière ; les délégations sont invitées à présenter leurs mises à jour et leurs initiatives sous forme écrite au Secrétariat.

Point 8 - Discussion du Rapport accéléré de Suivi du 4^e Cycle sur la République tchèque

23. Le Rapport d'Evaluation mutuelle du 4^e Cycle sur la République tchèque a été adopté en avril 2011. Conformément à l'article 49 du Règlement intérieur révisé, le pays a été soumis à la procédure accélérée de suivi.
24. Le Secrétariat de MONEYVAL présente son analyse actuelle du rapport de suivi de la République tchèque au regard de toutes les Recommandations du GAFI notées « PC » ou « NC » dans le Rapport d'Evaluation mutuelle du 4^e Cycle, y compris celles pour lesquelles des progrès substantiels ont été obtenus et celles pour lesquelles du travail reste à faire. Globalement, les autorités tchèques ont introduit un certain nombre de changements législatifs importants et ont pris d'autres initiatives pour améliorer le régime LAB/CFT. Néanmoins, un certain nombre d'insuffisances, qui n'ont pas encore été résolues, demeurent.
25. La Plénière entend également un exposé de la délégation de la République tchèque sur les développements récents concernant le système LAB/CFT et il est convenu d'actualiser le rapport de suivi afin de prendre en compte certaines informations supplémentaires communiquées par les autorités tchèques.
26. La République tchèque propose de fournir un retour d'information en décembre 2013 et trois pays (Roumanie, Lituanie et Pologne) soutiennent cette proposition. Le GAFI rejette cette proposition en déclarant que le rapport accéléré de suivi devrait être examiné en septembre 2013.

Décision prise

27. Etant donné que la République tchèque n'a pas cherché à sortir de la procédure de suivi et compte tenu des progrès réalisés, la Plénière approuve la proposition de la République tchèque de fournir un rapport d'information en décembre 2013. Le Président enverra une lettre au chef de la délégation de la République tchèque pour préciser les principales mesures à prendre entre-temps par les autorités tchèques.

Point 9 - Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de la phase I des Procédures de conformité renforcées et suite à donner

28. La Bosnie-Herzégovine a été soumise à la phase (i) des Procédures de conformité renforcées sur décision de la 33^e Plénière. Lors de la précédente Plénière, il a été noté que le traitement des points à court terme inclus dans le Plan d'action, pour lesquels des mesures doivent être prises, devra être achevé avant le 10 avril 2012. Le Comité décide de maintenir la phase I jusqu'à la 39^e Plénière en juillet 2012 et de demander aux autorités de présenter un rapport détaillé sur les progrès accomplis lors de cette réunion.
29. Le Secrétariat de MONEYVAL présente à la Plénière une analyse de la situation actuelle, ainsi que les mesures prises à ce jour par les autorités de Bosnie-Herzégovine dans le cadre des PCR au regard des objectifs à court terme.

Décisions prises

30. Le Comité convient que, d'une manière générale, les autorités bosniaques semblent avoir largement atteint les objectifs à court terme, tout en notant le fait que le délai fixé pour ces objectifs était avril 2012 et que toutes les recommandations n'ont pas été prises en compte. Un certain nombre d'activités de sensibilisation et d'initiatives de formation ont été mises en place et se poursuivront tout au long de 2012, et des Directives révisées sont en cours d'élaboration. D'autre part, des amendements à la législation sont envisagés.
31. Le Comité décide également d'inviter les autorités à fournir un retour d'information au titre de la phase (i) en prévision de la 40^e Plénière en décembre 2012 sur les objectifs à court terme qui n'ont pas encore été atteints ainsi que sur les objectifs à moyen terme du Plan d'action.

Point 10 - Rapport de l'Albanie au titre de la phase II des Procédures de conformité renforcées et suite à donner

32. Sur décision de la 33^e Plénière, l'Albanie a été soumise à la phase I des Procédures de conformité renforcée, qui ont été appliquées aux pays qui avaient obtenu plus de 30 notations « NC » ou « PC » dans le Rapport d'Evaluation mutuelle du 3^e Cycle.
33. Lors de la 37^e Plénière, le Comité avait conclu que, globalement, un an après l'application des Procédures de conformité renforcées, l'Albanie n'avait pas pris de mesures suffisantes pour résoudre en temps opportun les lacunes importantes identifiées en septembre 2010 au regard des Recommandations R.5, RS.II et RS.VIII. Au vu des préoccupations en suspens, le Comité avait décidé d'appliquer la phase II des procédures, qui implique l'envoi par le Président de MONEYVAL d'une lettre au Secrétaire Général du CdE, et l'Albanie avait été invitée à fournir un retour d'information sur les progrès accomplis avant la 38^e Plénière.
34. Lors de la 38^e Plénière, le Comité, prenant en compte le fait que le Secrétariat devait encore réaliser une analyse détaillée de la législation communiquée et que l'Albanie était toujours soumise au processus de l'ICRG, a décidé de maintenir la phase II jusqu'à la prochaine Plénière, en demandant à l'Albanie de fournir un retour d'information en juillet au cours de la 39^e Plénière.
35. Pendant la 39^e Réunion Plénière, le Secrétariat présente une analyse des progrès réalisés en soulignant les questions préoccupantes en suspens. Il conclut que des progrès significatifs semblent avoir été accomplis par l'Albanie en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures correctives au regard de la R.5 et de la RS. II. Il ressort d'une étude documentaire que, grâce à l'adoption de nouveaux amendements à la loi LAB/CFT et au code pénal, l'Albanie est maintenant en conformité avec les normes du GAFI au regard des recommandations susmentionnées. Néanmoins, il n'est pas possible de conclure que l'Albanie a pris des mesures suffisantes pour remédier aux lacunes identifiées en septembre 2010 au regard de la RS.VIII.

Décision prise

36. Suite aux informations communiquées par le Secrétariat, la Plénière prend note des progrès réalisés par l'Albanie et invite les autorités à fournir lors de la 41^e Réunion Plénière un retour d'information au titre de la phase II sur les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs restants.

Point 11 - Poursuite de la discussion des mesures prises par l'Azerbaïdjan pour remédier aux lacunes importantes identifiées lors du contrôle de conformité des éléments notés « NC » et « PC » dans le Rapport d'Evaluation Mutuelle du 3^e Cycle et suite à donner

37. Le Secrétariat présente une analyse de la situation actuelle en Azerbaïdjan en ce qui concerne les lacunes importantes au regard des Recommandations R.2, R.3 et RS.II et note que l'Azerbaïdjan a pris des mesures pour remédier à ces lacunes en amendant le code pénal. Néanmoins, le Secrétariat note que plusieurs lacunes n'ont toujours pas été résolues par les autorités azéries, notamment en ce qui concerne la responsabilité pénale des personnes morales et le régime de confiscation.

Décision prise

38. La Plénière approuve la proposition formulée par certaines délégations de retirer l'Azerbaïdjan de la procédure NC/PC et d'inviter les autorités azéries à informer le Comité en décembre 2012, pendant le tour de table, des progrès accomplis au sujet de la responsabilité pénale des personnes morales et du régime de confiscation.

Point 12 - Poursuite de la discussion des mesures prises par la Croatie pour remédier aux lacunes importantes identifiées lors du contrôle de conformité des éléments notés « NC » et « PC » dans le Rapport d'Evaluation Mutuelle du 3^e Cycle et suite à donner

39. Le Secrétariat présente une analyse de la situation actuelle en Croatie en ce qui concerne les importantes lacunes recensées au regard de la RS.III. Le Secrétariat constate que la Croatie ne s'est toujours pas dotée de certaines dispositions nécessaires à la pleine mise en œuvre de la RS.III, notamment en ce qui concerne les critères requis pour le retrait des listes d'une personne ou d'une organisation et pour le dégel des actifs. Un projet de décision gouvernementale est en cours de préparation sur cette question.

Décision prise

40. La Plénière approuve la proposition du Bureau de maintenir l'application à la Croatie de la procédure NC/PC et d'inviter les autorités croates à informer le Comité en décembre 2012 des progrès accomplis au regard de la RS.III.

Point 13 - Informations communiquées par l'Union européenne

13.1 Commission européenne

41. La Commission européenne informe la Plénière qu'à la suite à l'adoption récente de normes internationales révisées et à la procédure d'examen menée par la Commission, elle publiera le 7 novembre 2012 une proposition d'amendement à la Troisième Directive LAB. Une conférence est prévue à Bruxelles le 23 novembre 2012 pour discuter de la Directive révisée. Le Comité MONEYVAL est invité à participer à cette conférence.

13.2 Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne

42. Le Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne informe la Plénière que les conclusions du 5^e Cycle d'Evaluation Mutuelle consacré aux « crimes financiers et enquêtes financières » seront discutées en septembre ; ces conclusions, qui devraient être publiées en octobre 2012, seront présentées au Conseil de l'Union européenne en décembre 2012.
43. Le rapport de mise en œuvre du Coordinateur de la lutte contre le terrorisme est prévu pour octobre 2012 ; des informations détaillées supplémentaires à ce sujet seront fournies lors de la prochaine Plénière de MONEYVAL.

Point 14 - Mémoire commun des Etats membres de l'UE sur la procédure de reconnaissance de l'équivalence des pays tiers

44. La Commission européenne informe la Plénière que plusieurs modifications ont été introduites dans le Mémoire commun des Etats membres sur la procédure et les critères de reconnaissance de l'équivalence des pays tiers. Ces modifications seront publiées sur le site internet de la CE.

Point 15 - Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions

15.1 FMI

45. Le FMI présente à la Plénière de MONEYVAL des informations sur plusieurs projets d'aide technique en cours avec des pays membres de MONEYVAL (Arménie, Azerbaïdjan et Ukraine).
46. Le FMI informe également la Plénière que des projets nationaux d'évaluation préliminaire des risques sont en cours de développement dans certains pays membres de MONEYVAL (Albanie, Bulgarie, Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Pologne, Roumanie et Serbie). Les rapports et conclusions préliminaires seront discutés dans le cadre d'un séminaire qui aura lieu en Italie (Syracuse) en septembre 2012.

15.2 Banque mondiale

47. La Banque mondiale informe la Plénière que le programme de mentorat Banque mondiale/ONUDC en Asie centrale s'est achevé le 1^{er} mai 2012.

48. S'agissant de l'aide technique, la Banque mondiale présente brièvement des informations sur l'aide en vue de la réalisation d'une évaluation nationale des risques en Serbie, dans le cadre du projet MOLl. Le premier atelier a déjà eu lieu et un deuxième est prévu en octobre. Sept autres pays membres de MONEYVAL ont sollicité différentes formes d'aide en vue de la réalisation d'une étude nationale des risques.

49. Parmi les projets achevés ou en cours, la Banque mondiale mentionne :

- l'édition du livre *Using asset disclosure for identifying politically exposed persons* conçu par des experts de la Banque mondiale ;
- l'achèvement de l'étude réalisée conjointement par le Groupe Egmont et la Banque mondiale sur les pouvoirs accordés aux CRF pour suspendre les transactions suspectes. Cette étude sera présentée et adoptée formellement pendant la 20^e réunion du Groupe Egmont à Saint-Pétersbourg.

50. Parmi les projets futurs, la Banque mondiale mentionne la participation à la formation conjointe EAG/MONEYVAL sur les normes internationales en septembre et l'organisation prochaine d'une formation régionale à l'analyse stratégique pour les CRF. Un séminaire de formation est prévu le printemps prochain au Kazakhstan.

15.3 BERD

51. Excusée.

15.4 GIFCS

52. Excusé.

15.5 OSCE

53. Excusée.

15.6 Banque de développement du Conseil de l'Europe

54. Excusée.

15.7 Groupe eurasien sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)

55. L'EAG notifie la Plénière qu'un nouveau Groupe de travail sur la lutte contre le financement du trafic de drogues, de la criminalité et du terrorisme a été créé sur décision de la 16^e réunion plénière de l'EAG.

56. Un cours de cyber apprentissage sur les Recommandations du GAFI, conçu à des fins d'auto-formation des employés des organisations (des secteurs public et privé) impliquées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a été présenté au cours de la 16^e plénière. Ce cours est accessible au public sur le site internet de l'EAG.

57. L'EAG informe la Plénière des événements prévus pendant la deuxième partie de l'année :

- Atelier pratique conjoint MONEYVAL-EAG sur les nouvelles Recommandations du GAFI - Strasbourg, septembre 2012 ;
- Atelier consacré à l'échange d'expériences sur les études de risque nationales - Inde, novembre 2012 ;
- 17^e Réunion Plénière de l'EAG - Inde, novembre 2012 ;
- Atelier consacré à l'échange d'expériences en matière de planification stratégique LAB/CFT - Chine, décembre 2012.

15.8 GAFI

58. Le GAFI informe la Plénière du nouveau mandat pour 2012-2020 émis par les ministres et les représentants des membres du GAFI.
59. La Plénière reçoit des informations sur le 4^e Cycle des évaluations du GAFI. La réalisation d'une évaluation technique documentaire par les secrétariats du GAFI/FSRB avant la visite sur place est envisagée. La visite sur place pourrait ainsi mettre l'accent sur l'efficacité. On prévoit qu'une telle approche limiterait l'impact en termes de ressources.
60. Un bref résumé des résultats de la dernière Réunion Plénière du GAFI à Rome les 20-22 juin 2012 est présenté. La Plénière est informée de :
- la publication prochaine de trois rapports analysant les nouvelles méthodes et tendances du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme : **Questions opérationnelles - Directives pour les enquêtes financières, Facteurs de risque spécifiques dans le blanchiment des produits de la corruption et Commerce illicite des produits du tabac** ;
 - cinq nouveaux projets sur les typologies concernant le faux monnayage, le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, les avocats, le trafic de diamants et Hawala ;
 - un exercice de cartographie consacré à la fraude fiscale en tant qu'infraction sous-jacente au blanchiment de capitaux ;
 - la première réunion du Global Network Coordination Group, dont le but est de parvenir à une plus grande cohérence dans les évaluations qui seront effectuées par le GAFI et les FSRB.

61. Il est également noté que la Norvège occupe maintenant la présidence du GAFI et la Fédération de Russie, représentée par Vladimir Nechaev, la vice-présidence.

15.9 Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED)

62. La CTED informe la Plénière de l'adoption du rapport sur l'Albanie, des mesures prises par ce pays en mars pour mettre en œuvre la résolution 1373 (2001) et d'une prochaine visite en Fédération de Russie en octobre, qui sera conduite par le Comité anti-terrorisme et la CTED.
63. Une réunion d'experts sera organisée à Amsterdam au sujet des mécanismes de gel nationaux établis sur la base des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Point 16 - Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, la recherche, la saisie et la confiscation des produits du crime et le financement du terrorisme (STCE n° 198)

64. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière des résultats de la 4^e réunion de la Conférence des Parties, qui a eu lieu à Strasbourg du 12 au 14 juin 2012 et au cours de laquelle un nouveau Bureau a été élu conformément au règlement intérieur de la Conférence.
65. Le deuxième Rapport d'Evaluation sur la Roumanie a été adopté après un débat complet sur les éléments de la Convention qui contribuent à renforcer les normes internationales. Ce rapport est publié sur le site internet de la Conférence des Parties.
66. Un tour de table est effectué au sujet de la nature des réserves et déclarations faites par les Etats à propos de la Convention et le Président a invité les pays à envisager le retrait d'un certain nombre d'entre elles.
67. Une analyse est ensuite présentée sur les conséquences possibles des Recommandations révisées du GAFI pour la Convention. Le Secrétariat de la Conférence des Parties convient d'examiner les modalités d'initiation de la procédure d'amendement « accélérée » de la liste des catégories désignées d'infractions principales. Il a été convenu que le Secrétariat ferait

une analyse simplifiée sur le besoin de modifications supplémentaires au texte de la Convention.

68. La Plénière est informée des discussions qui ont eu lieu au sein de la Conférence des Parties pour clarifier certains aspects des réponses au questionnaires de la COP durant les visites sur place de MONEYVAL et éventuellement du GAFI sur la possibilité de mettre à profit les mécanismes de suivi existants. Cette approche a été approuvée au sein de la Conférence.

Décision prise

69. La Plénière de MONEYVAL décide de collaborer avec la Conférence des Parties à titre d'activité pilote de MONEYVAL lorsque cela s'avère possible de mettre à profit les mécanismes de suivi de MONEYVAL, Le Secrétaire exécutif de la Conférence des Parties discutera avec le GAFI de la possibilité de l'emploi de cette approche lorsqu'ils recommenceront les évaluations en 2013.

Points 17 et 18 - Discussion du projet de Rapport d'Evaluation Mutuelle du 3^e Cycle sur le Saint-Siège

70. Le Vice-Président, M. Anton Bartolo, préside la discussion du Rapport d'Evaluation Mutuelle sur le Saint-Siège. M. John Ringguth, Secrétaire exécutif de MONEYVAL, présente l'équipe d'évaluation qui a travaillé de façon intensive à cette première évaluation du Saint-Siège/Etat du Vatican depuis l'été dernier : M. William Gilmore (expert scientifique de MONEYVAL et évaluateur pour les questions juridiques), M. Andrew Strijker (expert scientifique de MONEYVAL et évaluateur pour les questions financières), M. Philipp Roeser, Liechtenstein (évaluateur financier), M. Boudewijn Verhelst (expert scientifique de MONEYVAL et évaluateur pour les questions d'application de la loi) et M. Vladimir Nechaev (Président de MONEYVAL et évaluateur pour les questions d'application de la loi).
71. Le Secrétaire exécutif présente brièvement le déroulement de la visite sur place et remercie les autorités du Saint-Siège/Etat du Vatican pour le haut niveau de coopération et de soutien apporté à l'équipe.
72. Le Secrétaire exécutif rappelle que le Saint-Siège avait souhaité volontairement cette évaluation. Il souligne que l'évaluation ne constitue ni une enquête sur des allégations passées ou présentes de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, ni un audit d'une institution financière particulière, même si les évaluateurs ont procédé à une analyse approfondie de la mise en œuvre des normes du GAFI par l'Institut pour les œuvres de religion (IOR). Cette évaluation s'est appuyée sur des entretiens avec la direction et des employés de l'IOR, l'analyse des procédures internes et d'autres documents sollicités par l'équipe. Un éventail inhabituellement large de documents a été mis à la disposition des évaluateurs.
73. Le Secrétaire exécutif souligne également l'organisation gouvernementale et constitutionnelle tout à fait particulière du Saint-Siège/Etat du Vatican, qui a obligé l'équipe à un travail intensif pour déterminer exactement quels organes du Vatican effectuent des transactions relevant de la définition des « institutions financières » dans la Méthodologie du GAFI. Deux organes sont couverts par cette définition : l'IOR et l'Administration du patrimoine du Siège apostolique (APSA). En outre, contrairement à tous les autres Etats évalués par MONEYVAL, un système de « monopole public » est en place au Saint-Siège/Etat du Vatican et, par conséquent, il n'y existe pas d'économie de marché. Cela a des conséquences au regard de la Recommandation R.33.
74. D'une manière générale, les évaluateurs sont d'avis que le Saint-Siège/Etat du Vatican a réalisé d'importants progrès pendant un laps de temps très court et que nombre des éléments constitutifs d'un système LAB/CFT sont aujourd'hui formellement en place. Il existe une structure juridique permettant d'appliquer les normes de prévention essentielles, d'enquêter et de poursuivre le BC/FT et de geler, saisir et confisquer les produits ; cependant, son efficacité reste à démontrer.

75. Le Secrétaire exécutif signale deux points critiques sur lesquels le travail doit se poursuivre : l'examen de la base clients de l'IOR, dont les évaluateurs considèrent qu'elle devrait reposer sur une disposition statutaire décrivant clairement les catégories de personnes physiques et morales autorisées à maintenir un compte auprès de l'IOR, et la surveillance de l'IOR par l'Autorité d'information financière, qui n'a pas encore commencé et qui exige le renforcement préalable de la base législative pertinente. Les évaluateurs sont d'avis qu'un travail supplémentaire est nécessaire à la fois pour préciser les pouvoirs de l'Autorité d'information financière et pour commencer rapidement les inspections, y compris au moyen de l'analyse d'échantillons.
76. M. John Baker présente ensuite les modifications importantes introduites dans le rapport suite à la pré-réunion finale du lundi 2 juillet, qui ont été distribuées, en indiquant cependant que ces changements ne modifient pas les notations.
77. Les évaluateurs donnent ensuite un aperçu général des conclusions par secteur et se joignent au Secrétariat en exprimant leurs remerciements au Saint-Siège/Etat du Vatican pour l'aide reçue au cours du processus.
78. Le chef de la délégation du Saint-Siège/Cité du Vatican, Monsignor Balestrero, Sous-secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats, remercie le Secrétariat de MONEYVAL et l'équipe d'évaluation pour le travail difficile qu'ils ont effectué pendant les derniers mois et les commentaires utiles formulés au cours de ce processus. C'est pour le Saint-Siège/Etat du Vatican un honneur d'être évalué par une équipe aussi expérimentée et d'un si haut niveau de professionnalisme. Mgr. Balestrero remercie également les examinateurs, les experts scientifiques, les Etats intervenants et les délégations des Etats présents à la Plénière. Il déclare que le combat mené par le Saint-Siège/Etat du Vatican contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme représente, comme l'a indiqué Sa Sainteté le pape Benoît XVI, un engagement moral. Il note cependant que cet engagement n'a de sens que s'il s'accompagne d'une conformité technique et d'une mise en œuvre efficace (comme l'a également souligné le Secrétaire d'Etat, le cardinal Bertone). Mgr. Balestrero indique que le travail se poursuit sur de nombreux points : le Saint-Siège/Etat du Vatican a demandé à adhérer au Groupe Egmont ; il prépare actuellement l'adoption de règles pour les inspections ; il envisage aussi de ratifier d'autres conventions de lutte contre la criminalité ; et il achèvera bientôt son étude nationale des risques.
79. Le Président passe à la discussion du projet de rapport. Les trois pays intervenants sont : la Roumanie (aspects juridiques), Chypre (aspects financiers) et la Pologne (aspects relatifs à l'application de la loi).

Questions soulevées

80. **Législation en matière de secret (R.4)** : la notation de cette recommandation est remise en cause par la Pologne, qui considère que la notation « PC » n'est pas justifiée. L'évaluateur précise qu'il s'agit d'une décision limitrophe et laisse à la Plénière le soin de se prononcer sur ce point. Après discussion et intervention de plusieurs délégations, dont l'Arménie, Chypre, la Lituanie, Malte, Monaco, le Monténégro et la Roumanie, la Plénière décide de porter la notation à « LC ».
81. **Tiers et apporteurs d'affaires (R.9)** : l'expert scientifique ad hoc (M. Ian Matthews) demande si, avant de considérer cette recommandation comme non applicable, les évaluateurs ont pris en compte, parmi d'autres critères, l'existence d'une interdiction explicite dans la législation, comme cela a été fait lors de l'évaluation de l'Albanie. Bien que n'ayant pas trouvé de mention explicite dans la loi à ce sujet, l'évaluateur concerné reste d'avis que la notation est adéquate. L'expert scientifique ad hoc décide de ne pas poursuivre ce point.
82. **EPNFD (R.16)** : la délégation russe demande des précisions sur les mesures déjà en place ou devant être adoptées pour inciter les EPNFD à mettre en œuvre les dispositions

pertinentes. La délégation du Vatican indique qu'aux termes du droit interne, ces professions n'existent pas au Saint-Siège/Etat du Vatican. Les évaluateurs sont d'avis que le cadre n'a pas encore été appliqué et ils n'ont connaissance d'aucun développement nouveau prévu en ce domaine.

83. **Incrimination du financement du terrorisme (RS.II) :** la délégation azérie souligne certaines lacunes au regard de la RS.II en ce qui concerne la non-couverture des infractions visées dans les traités joints en annexe à la Convention FT et demande que soit introduit un nouvel alinéa, étant donné l'absence de responsabilité des personnes morales. L'évaluateur n'est pas persuadé que cela est nécessaire car la loi amendée a introduit une forme de responsabilité administrative. S'agissant de la ratification des traités annexés à la Convention FT, l'évaluateur note que ce point est mentionné dans la série d'alinéas. Le représentant du GAFI exprime son accord avec l'évaluateur et demande des précisions supplémentaires au Saint-Siège/Etat du Vatican sur le financement du terrorisme à l'aide de fonds destinés à des fins légitimes. Le Saint-Siège/Etat du Vatican déclare que la législation est largement conforme aux conventions de l'ONU auxquelles il n'est pas encore partie. Néanmoins, le Saint-Siège/Etat du Vatican affirme son engagement à intégrer explicitement toutes les infractions visées dans l'annexe à la Convention FT de l'ONU et à traiter dans les mois qui viennent la question du financement du terrorisme à l'aide de fonds destinés à des fins légitimes.

Décisions prises

84. A l'issue de la discussion, la Plénière décide d'amender le rapport afin de prendre en compte les points soulevés par les délégations et de modifier la notation de la R.4, qui est portée de « PC » à « LC ».
85. La Plénière adopte le projet de rapport et le résumé, sous réserve des amendements et des modifications requis au terme de la discussion.
86. Conformément au Règlement intérieur applicable aux évaluations du 3^e Cycle, le Saint-Siège/Etat du Vatican est invité à soumettre un premier rapport de progrès du 3^e Cycle dans un an, lors de la 42^e Réunion Plénière en septembre 2013.

Points 19 et 20 - Discussion du projet de Rapport d'Evaluation Mutuelle du 4^e Cycle sur la Lettonie

87. La Plénière examine le projet de Rapport d'Evaluation Mutuelle du 4^e Cycle sur la Lettonie. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, explique les modifications proposées au rapport et signale les points soulevés par le groupe d'examen et les experts scientifiques qui n'ont pas été acceptés par les évaluateurs pendant la pré-réunion avec les autorités lettones et doivent être résolus par la Plénière. Le Secrétariat donne brièvement des informations au sujet de la visite sur place qui a eu lieu du 8 au 14 mai 2011.
88. Saint-Marin a constitué le Groupe ad hoc. Les pays intervenants sont les suivants : Fédération de Russie (aspects juridiques), Liechtenstein (aspects relatifs à l'application de la loi) et Monténégro (aspects financiers).
89. Le Président passe à la discussion sur le projet de rapport, au cours de laquelle interviennent les délégations d'Albanie, Estonie, Géorgie, Liechtenstein, Lituanie, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Slovaquie, GAFI, FMI et Banque mondiale. Les recommandations et questions ci-après sont examinées sur la base des résultats de la discussion.

Questions importantes soulevées

90. **Incrimination du blanchiment de capitaux (R.1) :** la Plénière examine l'absence d'incrimination de la « préparation » de la commission d'actes élémentaires de BC. Certaines délégations expriment l'avis que ce point n'est pas couvert par la norme du GAFI qui vise l'« entente » et l'« association » sous le critère essentiel 1.7. L'alinéa consacré à

cette question est supprimé dans l'encadré de notation. La notation n'est pas modifiée (« LC »).

91. **Devoir de vigilance à l'égard de la clientèle (R.5)** : certaines délégations proposent de supprimer la référence aux noms fictifs et aux comptes numérotés ou codés, ainsi que la remarque sur les actions au porteur. Des informations supplémentaires sur les « marchands » sont demandées. Des modifications sont introduites en conséquence dans l'ensemble du rapport. La notation n'est pas modifiée (« PC »).
92. **Relations de correspondant bancaire (R.7)** : les délégations proposent de supprimer le point concernant l'efficacité, ce point étant plus pertinent au regard de la Recommandation 25. L'alinéa est donc supprimé et la notation portée de « LC » à « C ».
93. **Lignes directrices et retour d'information (R.25)** : les délégations demandent la suppression du point concernant le retour d'information au cas par cas. La Plénière approuve par consensus. L'alinéa correspondant est donc supprimé. La notation est maintenue sans changement (« LC »).
94. **Déclaration des opérations suspectes (R.26)** : certaines délégations soulèvent la question de l'absence de données adéquates sur le nombre effectif de DOS reçues par la CRF lettone (ce qui a des conséquences sur l'efficacité) et des insuffisances concernant la fourniture de Directives sur les modalités de déclaration des opérations suspectes. Il est proposé de ramené la notation au regard de la R.26 de « LC » à « PC ». La Plénière rejette cette proposition. La question de l'accès de la CRF à des informations supplémentaires est également discutée. L'alinéa sur ce point est reformulé en conséquence. La notation est maintenue sans changement (« LC »).
95. **Pouvoirs des organes de surveillance (R.29)** : certaines délégations proposent de supprimer la mention des services de collecte de fonds car ils ne sont pas couverts par la norme. La mention en question est supprimée sans modifier le reste de l'encadré de notation. La notation est maintenue sans changement (« LC »).
96. **Incrimination du financement du terrorisme et du blanchiment de capitaux qui lui est lié (RS.II)** : la Plénière discute de l'absence de l'élément « intentionnel » dans l'incrimination du FT, telle que formulée dans la législation lettone. Elle considère que la législation lettone va au-delà de la norme à cet égard ; par conséquent, même si l'analyse des évaluateurs est exacte, un alinéa spécifique à ce sujet n'est pas nécessaire. La Plénière décide de supprimer le point concernant l'élément « intentionnel » dans l'encadré de notation. La formulation du point sur l'efficacité est également discutée. Les évaluateurs et le Secrétariat présentent une nouvelle formulation à la Plénière qui est approuvée par consensus. En raison de ces modifications, la Plénière décide de porter la notation de « PC » à « LC ».

Décisions prises

97. A l'issue de la discussion, la Plénière décide d'amender le projet de rapport et le résumé, afin de tenir compte des éclaircissements apportés par les délégations et des amendements inclus dans le document présenté lors de la réunion, et de modifier la notation de la R.7 (qui est portée de « LC » à « C ») et celle de la RS.II (qui est portée de « PC » à « LC »).
98. La Plénière adopte le résumé et le rapport de la 4^e visite d'évaluation de la Lettonie, avec les amendements convenus et sous réserve des modifications textuelles correspondantes. Le résumé et le rapport, tels qu'adoptés, seront automatiquement publiés conformément au Règlement intérieur révisé.
99. En vertu de l'article 48 du Règlement intérieur révisé, la Lettonie est soumise à la procédure de suivi normale. Cette procédure exige la soumission par le pays, deux ans au plus tard après l'adoption du rapport (c'est-à-dire en juillet 2014) d'informations sur les mesures prises pour remédier aux lacunes/insuffisances identifiées au regard des 40+9 Recommandations notées « PC » ou « NC ».

Point 21 - Format et statistiques pour les Rapports de Suivi du 4^e Cycle

100. La Plénière discute du format révisé des statistiques pour les rapports de suivi du 4^e Cycle.
101. Une proposition de format des statistiques a été soumise à discussion lors de la 38^e Réunion Plénière (MONEYVAL38(2012)INF-20). Au terme de cette discussion, il avait été convenu que les délégations soumettraient des recommandations et des propositions d'améliorations. Un format révisé prenant en compte nombre des commentaires des délégations a maintenant été établi.
102. Il est indiqué que, dans les rapports sur la 4^e visite d'évaluation, l'accent est mis beaucoup plus fortement sur l'efficacité. Cela a des incidences sur les rapports de suivi dans lesquels des données statistiques sont requises pour montrer l'efficacité continue de la mise en œuvre des Recommandations du GAFI. Au moment de la Réunion de la Plénière, deux rapports de suivi détaillés avaient été reçus (de la Slovaquie lors de la 38^e Plénière et de la République tchèque lors de la 39^e Plénière). Dans les deux cas, un tableau statistique a été rempli en se servant du format original, ce qui s'est révélé très utile pour la préparation de l'évaluation écrite du Secrétariat.
103. Un certain nombre de modifications du format sont signalées :
- tous les pays établissent en fait un cadre en vue de la collecte de données permettant de mesurer les performances de différents organes et déterminer le niveau de risque. Cette collecte de données répond parfois à des normes locales au lieu de reproduire le modèle du format utilisé pour les statistiques. Le format révisé en tient maintenant compte et permet dans un certain nombre de cas de substituer le format utilisé pour la collecte des données nationales, au lieu d'avoir à suivre rigoureusement les critères du format, lorsque des statistiques compatibles sont disponibles.
 - Il a aussi été tenu compte du fait que la mise en œuvre d'un cadre national de collecte de données demande parfois du temps et que des données comparables pour les années antérieures ne sont pas toujours disponibles.
 - Des notes indicatives précisant le type de données requises sont maintenant incluses dans chaque section.
104. Des questions sont soulevées au sujet de la méthode de calcul du « coût économique estimé des infractions pénales déclarées ». Il est convenu que le Secrétariat effectue des recherches supplémentaires et qu'un nouveau rapport sera soumis à la Plénière lors de sa 40^e Réunion en décembre 2012. Il est également décidé que le rapport révisé sera soumis pour achèvement par la Hongrie afin de soutenir son rapport de suivi qui sera examiné en décembre 2012.

Point 22 - Informations sur le Rapport de Suivi du 4^e Cycle sur la Hongrie

105. Le Rapport d'Évaluation Mutuelle sur la Hongrie a été adopté lors de la 33^e Réunion Plénière en octobre 2010. Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur révisé, la Hongrie a été soumise à la procédure normale de suivi exigeant du pays qu'il fournisse, au bout de deux ans, un retour d'information sur les progrès accomplis pour remédier aux lacunes identifiées.
106. Les autorités hongroises présentent un document d'information. La Hongrie a réalisé des progrès significatifs dans la résolution des lacunes recensées mais ne pense pas être en mesure de demander à sortir de la procédure de suivi normale.
107. Il est décidé que la Hongrie soumettra un rapport complet de suivi lors de la 40^e Réunion Plénière en décembre 2012, date à laquelle le pays prévoit d'être en mesure de demander à sortir de la procédure de suivi normale.

Point 23 - Echange de vues sur les modalités de réalisation des études de risque nationales

108. La Bulgarie, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine répondent à l'invitation du Secrétariat de MONEYVAL de présenter des contributions pour l'échange de vues prévu sur les études de risque nationales.
109. La Bulgarie informe la Plénière des études de risque trimestrielles et annuelles menées sur la base d'une méthodologie mise à jour en 2011 par la FID (CRF bulgare, qui fait partie de l'Agence de la sécurité nationale) et des études de risque nationales prévues dans le cadre de la Stratégie nationale 2011-2015 de lutte contre le blanchiment de capitaux.
110. Le Monténégro informe la Plénière du lancement d'un système de gestion des risques LAB/CFT. Il souligne qu'une stratégie de prévention du terrorisme, du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été adoptée pour la période 2010-2014 et qu'une commission nationale a été créée pour mettre en œuvre cette stratégie. Une nouvelle méthodologie des études de risque nationales dans le domaine de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, préparée par les experts de la Banque mondiale, sera mise en œuvre avant octobre 2012.
111. La Serbie informe la Plénière du Projet MOLI-Serbie et de l'Atelier initial sur l'étude de risque nationale, qui a eu lieu en janvier 2012 à Belgrade. Cet atelier initial a été organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et la Banque mondiale, en coopération avec l'Administration pour la prévention du blanchiment de capitaux de la République de Serbie. La Serbie a également introduit la notion d'évaluation du risque national, qui a été développée dans le cadre de ce projet sur la base de la méthodologie de la Banque mondiale.
112. L'Ukraine informe la Plénière de son expérience en ce domaine, des éléments en jeu et des méthodes utilisées.
113. La Banque mondiale présente son point de vue sur les études de risque nationales. Etant donné le nombre de pays qui ont demandé une aide pour la réalisation d'une telle étude, des ressources limitées disponibles et des différentes méthodologies existantes (FMI, GAFI, etc.), la Banque mondiale propose à la Plénière d'examiner la possibilité de définir une méthode mieux structurée et mieux coordonnée pour l'aide aux pays.
114. Le Fonds monétaire international présente les traits principaux de la méthodologie du FMI pour les études de risque nationales.
115. Le GAFI informe la Plénière de l'état d'avancement de ses Directives pour la réalisation d'une étude de risque nationale, qui seront achevées en octobre 2012 et présentées à MONEYVAL lors de la prochaine Réunion Plénière en décembre.

Point 24 - Recommandation 1997 (2012) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe « La nécessité de combattre le trucage de match »

116. Le Secrétaire exécutif de MONEYVAL informe la Plénière qu'une lettre exprimant la position de MONEYVAL sur la nécessité de combattre le trucage de match sera préparée et signée par le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Point 25 - Travaux sur les typologies

25.1 Utilisation des jeux en ligne à des fins de BC et de FT

117. Cette question sera discutée lors d'une future Plénière.

25.2 and 25.3 Blanchiment d'argent sur la base de transactions commerciales dans les économies faisant un usage intensif des règlements en espèces (mise à jour) et Report des transactions financières et surveillance des comptes bancaires (mise à jour)

118. La Plénière est informée que les questionnaires ont été distribués et que le Secrétariat et les chefs de projet ont commencé leur travail d'analyse.

119. La réunion du groupe restreint à Varsovie a été reportée à octobre 2012. La composition du groupe restreint a été établie et, dès qu'ils seront prêts, les projets de rapports seront transmis aux membres de ce groupe pour complément d'analyse, commentaires ou autres contributions. On espère qu'au moins un des projets de typologie pourra être présenté pour examen lors de la Réunion Plénière de décembre 2012.

Point 26 - Informations concernant d'autres projets sur les typologies en cours dans d'autres organisations

120. La Fédération de Russie informe la Plénière de la proposition présentée au sein du Groupe de travail sur les typologies lors de la dernière Réunion Plénière du GAFI à Rome, qui requiert la participation de MONEYVAL et de ses membres à l'**identification des transferts de produits illicites liés au trafic de drogues de l'Afghanistan par le biais du système financier international**. Le GAFI indique que la question fera l'objet d'une discussion lors de la réunion d'octobre.
121. Le Secrétariat de l'EAG indique que, pendant sa 16^e plénière, le groupe de travail sur les typologies a discuté des résultats préliminaires des travaux en cours suivants pour 2012 : Utilisation du marché des valeurs à des fins de BC (sous la direction de l'Inde), Coopération entre les CRF des Etats membres d'EAG aux fins de la prévention des activités terroristes d'organisations présentes dans la région eurasiennne qui ne figurent pas sur les listes internationales (sous la direction de la Fédération de Russie), BC et FT au moyen du transport physique d'espèces et d'instruments au porteur (sous la direction du Belarus), Utilisation abusive d'organisations à but non lucratif à des fins de BC (sous la direction du Kazakhstan), Vulnérabilités des transactions portant sur des actifs immatériels, en particulier les droits de propriété intellectuelle, sous l'angle du BC et du FT (sous la direction de l'Ukraine), et rapport préliminaire sur l'Etude des règles en matière d'immigration dans la région eurasiennne au regard de l'évaluation du risque de BC et FT (sous la direction de la Russie). Le Secrétariat d'EAG indique que des propositions spécifiques de thèmes en vue des travaux sur les typologies en 2013 seront présentées lors de la prochaine réunion du groupe de travail en novembre 2012.

Point 27 - Informations sur l'atelier MONEYVAL/EAG

122. Le Secrétariat de MONEYVAL informe les participants à la Plénière du prochain atelier conjoint MONEYVAL/EAG, qui aura lieu à Strasbourg du 19 au 21 septembre 2012. Le Secrétariat note également que le projet d'ordre du jour et la lettre d'invitation à cet atelier seront envoyés incessamment aux pays.
123. Le Secrétariat indique que MONEYVAL prévoit de financer la participation de deux délégués de chacun des pays membres, mais les pays auront la possibilité d'envoyer à leurs frais un participant supplémentaire. Le but de l'atelier est de sensibiliser les participants aux nouvelles Recommandations du GAFI et de leur permettre de mieux comprendre les 40 Recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI) et les changements à introduire dans le cadre LAB/CFT national à la suite de la révision des Recommandations du GAFI. L'atelier sera interactif et les participants sont fortement encouragés à y intervenir activement.

Point 28 - Groupe ad hoc d'experts pour la prochaine Réunion Plénière

124. Le Groupe ad hoc d'experts pour la prochaine Réunion Plénière sera constitué par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » pour le Rapport d'Evaluation mutuelle du 4^e Cycle concernant Moldova et par l'Albanie pour le Rapport d'Evaluation mutuelle du 4^e Cycle concernant la Lituanie.
125. Les pays intervenants pour Moldova seront : Azerbaïdjan (aspects juridiques), Andorre (aspects relatifs à l'application de la loi) et Estonie (aspects financiers).

126. Les pays intervenants pour la Lituanie seront : Croatie (aspects juridiques), République tchèque (aspects relatifs à l'application de la loi) et Géorgie (aspects financiers).

Point 29 - Rapporteurs pour décembre 2012

127. Les pays rapporteurs pour la prochaine Plénière seront : le Saint-Siège pour le deuxième rapport de progrès du 3^e Cycle sur la Serbie, la Hongrie pour le deuxième rapport de progrès du 3^e Cycle sur l'Ukraine et Israël pour le deuxième rapport de progrès du 3^e Cycle sur l'Arménie.

Point 30 - Représentation future dans les réunions du GAFI

128. Le Secrétariat sera représenté lors de la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre (WGEI), qui aura lieu à Paris du 4 au 7 septembre, et invite les délégations de MONEYVAL à lui faire part de leur intérêt à participer à cette réunion.

Point 31 - Financement et questions de personnel

129. Le Secrétaire exécutif a accueilli deux nouveaux membres qui ont récemment rejoint le Secrétariat de MONEYVAL : Daniel Ticau, de la Roumanie, et Fatih Onder, de la Turquie.

Point 32 - Divers

130. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière qu'un programme de formation sera organisé en 2013 à l'intention des évaluateurs.

Day 1: Monday 2 July 2012 / 1er jour: Lundi 2 juillet 2012**Morning 9h30 / matin 9h30**

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chairman / Informations du Président**
 - 3.1 **Chairman's correspondence / Correspondance du Président**
 - 3.2 **Annual Report to the Committee of Ministers - results / Rapport annuel au Comité des Ministres – résultats**
4. **Information from the Secretariat / Informations du Secrétariat**
 - 4.1 **Agenda of evaluations and meetings for 2012 and 2013/ Calendrier des évaluations et réunions en 2012 et 2013**
 - 4.2 **Participation in FATF meetings / Participation aux réunions du GAFI**
 - 4.3 **Participation in other forums / Participation à d'autres réunions**
5. **Discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Georgia (in cooperation with the IMF) / Discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle sur la Géorgie (en coopération avec le FMI)**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

6. **Continuation of the discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Georgia / Poursuite de la discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle sur la Géorgie**
7. **Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)**

[Bureau Meeting at the close of the afternoon's business / Réunion du Bureau à la clôture de la session de l'après-midi]

Day 2: Tuesday 3 July 2012 / 2e jour: Mardi 3 juillet 2012**Morning 9h30 / matin 9h30**

8. **Discussion of the 4th round expedited follow-up report on the Czech Republic / Discussion du rapport de suivi accéléré de 4^e cycle de la République tchèque**

9. **Report of Bosnia and Herzegovina under Step (i) of the Compliance Enhancing Procedures and discussion of any next steps** / *Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée et suites à donner*
10. **Report from Albania under Step (ii) of the Compliance Enhancing Procedures and discussion of any next steps** / *Rapport de l'Albanie au titre de l'étape (ii) des procédures de conformité renforcée et suite à donner*

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

11. **Further discussion of measures taken by Azerbaijan on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd round mutual evaluation report and next steps** / *Discussion sur les mesures prises par l'Azerbaïdjan sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suite à donner*
12. **Further discussion of measures taken by Croatia on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd round mutual evaluation report and next steps** / *Discussion sur les mesures prises par la Croatie sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suite à donner*
13. **Information from the European Union** / *Informations de la part de l'Union Européenne*
 - 13.1 **European Commission** / *Commission européenne*
 - 13.2 **Secretariat General of the Council of the European Union** / *Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne*
14. **EU Member States' common understanding on the procedure for the recognition of third countries equivalence** / *Mémorandum commun des Etats membres de l'UE sur la procédure de reconnaissance de l'équivalence des pays tiers*
15. **Information on AML/CFT initiatives in other forums** / *Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions*
 - 15.1 **IMF** / *FMI*
 - 15.2 **World Bank** / *Banque Mondiale*
 - 15.3 **EBRD** / *BERD*
 - 15.4 **GIFCS** / *GSCFI*
 - 15.5 **OSCE**
 - 15.6 **Council of Europe Development Bank** / *Banque de développement du Conseil de l'Europe*
 - 15.7 **Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG)** / *Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)*
 - 15.8 **FATF** / *GAFI*
16. **The Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198)** / *Informations sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE no.198)*

Day 3: Wednesday 4 July 2012 / 3e jour: Mercredi 4 juillet 2012

Morning 9h30 / matin 9h30

- 17. Discussion on the draft 3rd round Mutual Evaluation Report on the Holy See /**
Discussion du projet de rapport de 3^e cycle sur le Saint-Siège

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 18. Continuation of the discussion on the draft 3rd round Mutual Evaluation Report on the Holy See /**
Poursuite de la discussion du projet de rapport de 3^e cycle d'évaluation mutuelle sur le Saint-Siège

Day 4: Thursday 5 July 2012 / 4e jour: Jeudi 5 juillet 2012

Morning 9h30 / matin 9h30

- 19. Discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Latvia /**
Discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle sur la Lettonie

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 20. Continuation of the discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Latvia /**
Poursuite de la discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle sur la Lettonie
- 21. Template and statistics for 4th round follow up reports /**
Format des rapports de progrès de 4e cycle et statistiques

Day 5: Friday 6 July 2012 / 5e jour: Vendredi 6 juillet 2012

Morning 9h30 / matin 9h30

- 22. Information on the 4th round follow-up report on Hungary /**
Informations sur le rapport de suivi de 4^e cycle de l'Hongrie
- 23. Exchange of views on ways to conduct national risk assessments /**
Echange de vues sur la façon de mener des évaluations du risque
- 24. Parliamentary Assembly of the Council of Europe Recommendation 1997 (2012) -**
"The need to combat match-fixing" /
Recommandation 1997 (2012) de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe – « La nécessité de combattre le trucage de matchs »
- 25. Typologies work /**
Travaux sur les typologies
- 25.1 The use of internet gambling for ML and TF purposes /**
L'utilisation des jeux en ligne aux fins du BC et FT
- 25.2 Trade based money laundering in cash intensive economies – update /**
Le blanchiment d'argent fondé sur les transactions commerciales dans les économies fortement axées sur les paiements en espèces – mise à jour

25.3 Postponement of financial transactions and the monitoring of bank accounts – update / *Le report des transactions financières et la surveillance des comptes bancaires – mise à jour*

26. Information on typologies and projects in other forums / *Information sur d'autres projets sur les typologies dans d'autres organisations*

27. Information on MONEYVAL/EAG workshop / *Informations sur le séminaire MONEYVAL/EAG*

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

28. Ad Hoc Review Group of Experts for the next plenary meeting / *Groupe Ad Hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière*

29. Rapporteurs for December 2012 / *Rapporteurs pour décembre 2012*

30. Future representation in FATF meetings / *Représentations futures dans les réunions du GAFI*

31. Financing and staffing / *Financement et questions de personnel*

32. Miscellaneous / *Divers*

Delegation / Délégation

ALBANIA / ALBANIE

Ms Brikena KASMI HEAD OF DELEGATION Deputy Minister of Justice	<i>legal expert</i>
---	---------------------

Mr Madrid KULOLLI	<i>legal expert</i>
-------------------	---------------------

Mr Agim MUSLIA Director of Analysis and IT Dept (GDPML)	<i>financial expert</i>
--	-------------------------

ANDORRA / ANDORRE

Ms Tanjit SANDHU
Legal Adviser, Financial Intelligence Unit

ARMENIA / ARMENIE

Mr Edgar SARGSYAN Head, Analysis Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia	<i>financial expert</i>
--	-------------------------

Ms Astghik KARAMANUKYAN Head, International Relations Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia	<i>legal expert</i>
---	---------------------

Ms Hasmik MUSIKYAN Methodologist-Legal Advisor, Legal Compliance Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia	<i>law enforcement expert</i>
--	-------------------------------

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Stefan WIESER
Policy Advisor, Federal Ministry of Finance (MoF), Financial Markets and Financial Market Supervision

Mrs Karin ZARTL
AML/CFT Expert, Financial Markets Authority (FMA), International Affairs and European Integration

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Rufat ASLANLI
HEAD OF DELEGATION
Chairman of the State Committee for Securities

Mr Nurlan BABAYEV
Head of Legal and Methodology Unit of the Financial Monitoring Service under the Central Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Zaur HAJILI

Mr Anar SALMANOV

legal expert

LEGAL EVALUATOR FOR LATVIA

Deputy Director, Member of the Experts Group on AML/CFT Measures under the auspices of the Cabinet of Ministers, Financial Monitoring Service, Central Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Jeyhun SHADLINSKIY

Head, AML/CFT Department, Ministry of National Security

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Borislav CVORO

HEAD OF DELEGATION

Team for Prevention and Investigation of Funding of Terrorist Activities, FID / SIPA

Mr Sanela LATIC

Head of Department for Cooperation with International and Domestic Judicial Bodies, Ministry of Justice

Mr Samir OMERHODZIC

financial expert

Director, Insurance Agency

Mr Vlado JOVANIC

Chief of Professional Standards Unit of Ministry of Internal Affairs of Republic of Srpska, Banja Luka

BULGARIA / BULGARIE

Mr Evgeni EVGENIEV

financial expert

HEAD OF DELEGATION

Head of International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit, State Agency National Security (SANS)

Ms Larissa ANGUELOVA

Special Supervision Directorate, Bank Supervision Department, BNB

Ms Maria IVANOVA

Expert in International Information Exchange, Financial Intelligence Directorate-SANS

Mr Nedko KRUMOV

law enforcement expert

Expert in Analysis, Financial Intelligence Directorate-SANS

CROATIA / CROATIE

Mr Ante BILUŠ

HEAD OF DELEGATION

Head of Section for Credit and Financial Institutions, Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Ms Marcela KIR

Director, Foreign Exchange Policy Department, Croatian National Bank

Ms Sani LJUBIČIĆ

Deputy Director, Office for Suppression of Corruption and Organised Crime, State Attorney's Office

Ms Andreja PAPA

Inspector, Ministry of the Interior, Economic Crime and Corruption Department

CYPRUS / CHYPRE

Mr Theodoros STAVROU

law enforcement expert

Mr Christos IOANNIDES

financial expert

Banking Supervision, Central Bank of Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL

law enforcement expert

HEAD OF DELEGATION

Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit
Ministry of Finance

Mr Tomáš DOKULIL

Police Unit for Combating Corruption and Financial Crime

Mr Marian DVORŠČÍK

Police Unit for Combating Corruption and Financial Crime

Ms Michaela HLADKÁ

International Cooperation and Legal Division of the Financial Analytical Unit (Ministry of Finance)

Mr Tomáš HUDEČEK

International Cooperation Department, Ministry of Justice

Ms Pavla JINDŘICHOVÁ

Financial Market Supervision Department, Czech National Bank

Ms Jitka KOMÁRKOVÁ

Financial Market Supervision Department, Czech National Bank

Mr Kamil KOUBA

Police Unit for Combating Corruption and Financial Crime

Mr René KURKA

financial expert

Licensing and Enforcement Department, Czech National Bank

Mr Stanislav POTOČEK

legal expert

Public Prosecutor, Supreme Public Prosecutor's Office

Mr Karin SUCHÁNKOVÁ

Financial Market Supervision Department, Czech National Bank

Mr Pavel SÝKORA

Financial Market Regulation and International Cooperation Department, Czech National Bank

Mr Jiří TVRDÝ

Deputy Director of the Financial Analytical Unit and Head of the International Cooperation and Legal division of the Financial Analytical Unit (Ministry of Finance)

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres PALUMAA

HEAD OF DELEGATION

financial expert

Head of AML Unit, Business Conduct Supervision Division, Financial Supervision Authority

Mr Raul VAHTRA
Chief Superintendent, Head of Financial Intelligence Unit, Central Criminal Police

Ms Tuuli PLOOM *legal expert*
Adviser, Penal Law and Procedure Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice of Estonia

FRANCE

Mme Marie LEON
Adjointe au chef de bureau, Bureau Investissement, lutte contre la criminalité financière, et sanctions - multicom 3, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

M Bruno NICOLAUD
Directeur du DARI (Direction de l'Analyse, du Renseignement et de l'Information)
TRACFIN

Mme Sylvie JAUBERT
Chargée de mission, TRACFIN

Mr Franck OEHLERT
Legal expert, AML CFT and Internal control Law Division, Prudential Supervisory Authority

GEORGIA / GEORGIE

Mr Nikoloz GONGLIASHVILI *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI *law enforcement expert*
Head of the AML Unit, Office of the Prosecutor General of Georgia

Mr Dimitri DZAGNIDZE *law enforcement expert*
Deputy Minister of Justice of Georgia

Mr Tamar GODERDZISHVILI *financial expert*
Deputy Head of Legal Department, National Bank of Georgia

Mr Lasha JUGELI *financial expert*
Member of the Board, National Bank of Georgia

Mr Giorgi KADAGIDZE *financial expert*
President, National Bank of Georgia

Mr Mikheil ROINISHVILI *financial expert*
Head, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr George TEVDORASHVILI *financial expert*
Head of Methodology, International Cooperation and Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Tea ZARNADZE *financial expert*
Senior Specialist of Methodology, International Cooperation and Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Mamuka JGENTI
Permanent Representative of Georgia to the Council of Europe

HUNGARY / HONGRIE

Dr Zsófia PAPP *legal expert*
Senior legal expert, Ministry for National Economy, Department for International Finance

Dr Peter STEINER *financial expert*
Chief Advisor, Financial Supervisory Authority, Department of International and Regulatory Affairs

Mr Árpád SZENTES *law enforcement expert*
Head of Section, FIU

ISRAEL / ISRAËL

Ms Maya LEDERMAN
Deputy Legal Counsel, Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority (IMPA)

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKĀNS *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of the Office for Prevention of Money Laundering, Prosecutor General's Office

Ms Ruta RACENE-BERTULE
Criminal Justice Department, Ministry of Justice

Ms Julija GULCENKO
Criminal Justice Department, Ministry of Justice

Mr Kristaps MARKOVSKIS *financial expert*
Legal advisor, Supervision Department, Financial and Capital Market Commission

Ms Daina VASERMANE *financial expert*
Head of Financial Integrity Division, Financial and Capital Market Commission,

LIECHTENSTEIN

Mr René BRULHART *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Philipp RÖSER *financial expert*
FINANCIAL EVALUATOR FOR THE HOLY SEE
Head International Affairs, Banking and Securities Supervision, FMA Financial Market Authority

Mr Amar SALIHODZIC
Analyst, Financial Intelligence Unit

Mr Michael SCHOB *financial expert*
Legal Affairs, FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Daniel THELESKLAF
Head FIU, Operations

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania

Ms Diana BUKANTAITE-KUTKEVICIENE
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

legal expert

Mr Sigitas SILEIKIS
Head of Money Laundering Prevention Division, Analysis and Prevention Board
Financial Crime Investigation Service, Ministry of the Interior

law enforcement expert

MALTA / MALTE

Dr Anton BARTOLO
ACTING HEAD OF DELEGATION
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

legal expert

Mr Michael CASSAR
Assistant Commissioner of Police, Malta Police Force, Police General Headquarters

law enforcement expert

Dr Manfred GALDES
Director, Financial Intelligence Analysis Unit

law enforcement expert

Dr Jason GRIMA
Office of the Attorney General

legal expert

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Adrian CORCIMARI
HEAD OF DELEGATION
Inspecteur Principal, FIU Moldova

Mr Alexandru DONCIU
Inspecteur Supérieur, FIU Moldova

Mr Ruslan GRATE
Head of the Department of Control and Banking Supervision, National Bank of Moldova

Mr Eduard VARZAR
Anti-corruption Prosecutor's Office

MONACO

Mme Marie-Pascale BOISSON
HEAD OF DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

legal / law enforcement expert

Mr Frederic COTTALORDA
Chef de Division, SICCFIN

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

financial expert

Mr Drazen BURIC
Deputy Special prosecutor

legal expert

Miss Ana BOSKOVIC
Prosecutor's office

Mr Ivan MASULOVIC
Security adviser to the Prime Minister

Mr Pradrag MITROVIC
Director, APMLTF

Mrs Hedija REDZEPAGIC
Head of compliance Dept, Central Bank

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal expert*
Prosecutor, Ministry of Justice

Mr Radosław OBCZYNSKI *financial expert*
Polish Financial Supervision Authority

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Alexandru CODESCU
MONEYVAL EVALUATOR FOR GEORGIA
Director of Supervision and Control Directorate
National Office for the Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Mr Marius BOGDAN BULANCEA
Counsellor, General Prosecutor of Romania, General Prosecutor's Office

Mrs Elena GEORGESCU
FINANCIAL EVALUATOR FOR LATVIA
Head of Department, Supervisory Directorate, National Bank of Romania

Mr Sorin TANASE *legal expert*
Legal Adviser, Unit for Crime Prevention and Cooperation with EU Asset Recovery Offices

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir NECHAEV
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR THE HOLY SEE
Advisor, International Cooperation Department of the Government of the Russian Federation,

Mr Andrey SHIKHOV
General Prosecutor's Office

Ms Elena MUKHAMETZYANOVA
Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Ms Nataliya LUKYANOVA
Federal Financial Monitoring Service (Rosfinmonitoring)

Ms Svetlana BASKOVA
Ministry of Finance

SAN MARINO / SAINT- MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency

Mr Alberto BURIANI *legal expert*
Law Commissioner of the Single Court, (Sector: Judicial Authority)

Ms Giorgia UGOLINI *legal expert*
Financial Intelligence Agency

SERBIA / SERBIE

Mr Aleksandar VUJICIC
HEAD OF DELEGATION
Director, Directorate for Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Ms Jadranka BOSNIĆ
National Bank of Serbia

Ms Jovana GRUJIC
Adviser, Ministry of Justice Republic of Serbia

Ms Silvija Duvancic GUJANICIC
Director in the National Bank of Serbia

Ms Zorica KRNJEVIC MISKOVIC
National Bank of Serbia

Mr Milovan MILOVANOVIĆ
Head of Legal and International Cooperation Department

Mrs Milunka MILANOVIC
Ministry of Finance

Ms Jelena PANTELIC
Counselor in the Department for Money Laundering

Mr Mladen SPASIC *law enforcement expert*
Advisor to the Minister of Interior, Kabinet Ministra, Ministry of the Interior

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mrs Izabela FENDEKOVÁ *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Supervisor, Financial Market Supervision Division,
Regulation and Financial Analysis Department, National Bank of Slovakia

Mr Andrej LAZAR *law enforcement expert*
Head of International Co-operation Department, Financial Intelligence Unit

Mr Jozef SZABO *legal expert*
Director of International Department, Prosecutor's General Office

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of International Cooperation Service, Office for the Prevention of Money Laundering,
Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Mr Simon GOLUB *law enforcement expert*
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR LATVIA
Head of Financial Crime and Money Laundering Section, Criminal Police Directorate, Ministry of
the Interior of the Republic of Slovenia

Ms Jelena MILOSEVIC *financial expert*
Inspector Advisor, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Vladimir ATANASOVSKI
HEAD OF DELEGATION
Acting Director, Office for prevention of money laundering and terrorism financing

Mr Vlatko GEORGIEVSKI
Public Prosecutor Office

Mr Toni JANKOSKI
Ministry of Interior

UKRAINE

Mr Oleksiy FESHCHENKO *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head of the State Committee for Financial Monitoring of Ukraine,

Mr Anatoliy YEZHOV *financial expert*
Head of Division for Financial Monitoring Methodology, Department for Financial Monitoring,
National Bank of Ukraine

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Msgr Ettore BALESTRERO
HEAD OF DELEGATION
Secretariat of State, Under-Secretary for the Relations with the States

Msgr Carlo Alberto CAPELLA
Secretariat of State, Section for the Relations with the States, Officer
Delegation Point of Contact

Attorney Jeffrey S. LENA
Legal Counsel for the Holy See

Dr Avv. Francesco DE PASQUALE
Director, Financial Intelligence Authority

Dr. Piero Antonio BONNET
VCS Tribunal, Senior Investigative Judge

Rev. Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA
Executive Officer of the Secretariat of State, Responsible for Multilateral Issues

Dr. Luigi MANCINI
Senior Counsel, Financial Intelligence Authority

Dr Tommaso DI RUZZA
Legal Officer, Financial Intelligence Authority
Holy See Delegation Relator

Dr Alessio PECORARIO
Legal Consultant, Financial Intelligence Authority

Dr Giulio MATTIETTI
AML Manager-In-Charge, Istituto per le Opere di Religione (IOR)

JAPAN

Mr Hideaki GUNJI
Consul (Attorney), Consulate-General of Japan

MEXICO / MEXIQUE

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Christopher BURDICK
HEAD OF DELEGATION
Policy Advisor, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes, U.S. Department of the Treasury

Ms Natalie VOZZA
U.S. Department of the Treasury

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Thomas MESSING
Federal Financial Supervisory Authority, Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1
International, legal and policy issues

Ms Tatjana LEONHARDT
Federal Financial Supervisory Authority, Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1
International, legal and policy issues

ITALY / ITALIE

Ms Francesca PICARDI
Dipartimento del Tesoro - Ministero dell'Economia e delle Finanze
Funzionario, Direzione V – Prevenzione dell' utilizzo del sistema finanziario per fini illegali

Mr PierPaolo FRATANGELO
Senior Manager, Banking and Financial Supervision Dpt., Bank of Italy

Mr Italo BORRELLO
Officer, International Cooperation Division, Financial Intelligence Unit

Council of Europe bodies and mechanisms / *Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe*

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK / **CEB – BANQUE DE DÉVELOPPMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Apologised / Excusé

International organisations and bodies / *Organisations et organismes internationaux*

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Mr Peter NATH
National Expert, General Secretariat of the Council of the EU, DG H 2 B [Fundamental Rights and Judicial Cooperation in Criminal Matters]

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Ian MATTHEWS
Policy Officer, European Commission, Directorate General Internal Market and Services
Corporate Governance and Social Responsibility

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / **GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)**

Mr Vincent SCHMOLL
Administrateur Principal, FATF Secretariat,

Mr Sergey TETERUKOV
Administrateur, FATF Secretariat,

EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING **AND FINANCING OF TERRORISM (EAG)**

Ms Takhmina ZAKIROVA
EAG Secretariat

Mr Andrey SELEZNEV

EAG Secretariat

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)

Ms Gabriele DUNKER

Mr Chady EL KHOURY

Ms Marilyne LANDRY

Mr Emmanuel MATHIAS

Ms Rocio ORTIZ ESCARIO

Ms Kristel POH

**UNITED NATIONS / NATIONS UNIES (UNODC)
&
WORLD BANK / BANQUE MONDIALE**

Mr Klaudio STROLIGO

Senior Financial Sector Specialist and World Bank / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia,
Financial Market Integrity, WORLD BANK

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)

Mr John MAIR

Senior Integrity Manager, Office of the Chief Compliance Officer, European Bank for
Reconstruction and Development (EBRD)

GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS

Mr Paul HECKLES

Head of Enforcement, Head of Authorisations
Financial Supervision Commission

UNITED NATIONS COUNTER-TERRORISM EXECUTIVE DIRECTORATE (CTED)

Ms Delphine SCHANTZ

Legal Officer, UN Counter-Terrorism Committee Executive Directorate

Scientific Experts / Experts Scientifiques

Professor William C. GILMORE

Professor of International Criminal Law, Faculty of Law,
University of Edinburgh

Mr Giovanni ILACQUA

Director, Bank of Italy, Unita di Informazione Finanziaria, Head of International Co-operation
Division

Mr Andrew STRIJKER

Senior Coordinator Financial Markets Integrity, Financial Markets Policy Directorate
Ministry of Finance

Mr Boudewijn VERHELST

Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,

Secretariat of the Council of Europe /
Secrétariat du Conseil de l'Europe

Mr Jan KLEIJSEN
Director, Information Society and Action against Crime
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI
Council of Europe

Mr John RINGGUTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL
Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law (DGI)

Mr Christophe SPECKBACHER, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr John BAKER, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Dmitry KOSTIN, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Ms Cristina MARIN, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Fatih ONDER, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Ms Irina TALIANU, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Daniel TICAU, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Luigi ROMANO, Stagiaire

Mrs Marie-Louise FORNES, Administrative Assistant

Mrs Catherine GHERIBI, Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

Interpreters / Interprets

Ms Sally BAILEY-RAVET (Chef Interpreter)

Ms Julia TANNER

Ms Isabelle MARCHINI